

Le conflit nigérien

C'est avec une véritable angoisse et une profonde inquiétude que les Canadiens et leur Gouvernement assistent aux tragiques événements qui se déroulent au Nigéria depuis deux ans et demi. La souffrance et la misère frappent inévitablement les populations non-combattantes durant une lutte armée et sont encore plus aiguës en raison de l'étroite marge de subsistance qui existe dans cette région du monde même lorsque tout va pour le mieux.

Le Canada ne peut pas intervenir politiquement ni militairement dans le conflit mais, comme membre de la communauté internationale, il recherche toutes les occasions possibles d'inciter les deux camps à se rencontrer et à régler leur différend par des moyens pacifiques. Le Canada seconde aussi les initiatives des tierces parties qui tendent aux mêmes fins.

Cessation des hostilités

Conformément aux dispositions de la charte des Nations-Unies, l'Organisation de l'unité africaine s'est imposée la tâche de chercher à réaliser un règlement pacifique et a insisté sur le fait que le conflit doit être réglé en Afrique et par les Africains. Ce point de vue a reçu l'appui du Secrétaire général des Nations-Unies et d'une majorité écrasante des Etats membres qui s'accordent à dire que l'assemblée des Nations-Unies n'est pas l'endroit qui convient pour des discussions sur le conflit nigérien. Les initiatives de paix de Sa Sainteté le Pape, de l'Empereur D'Ethiopie et du Secrétaire général du Commonwealth ont jusqu'ici échoué. Tous ces faits montrent bien qu'il n'appartient pas au Canada de résoudre le problème en procédant à une action unilatérale ni en portant la question devant les Nations-Unies.

Le Canada a tenté d'aider par les moyens que les Etats africains jugent acceptables, c'est-à-dire en participant à titre de membre de l'Equipe internationale d'observateurs militaires et en offrant de fournir toute l'aide dont pourrait avoir besoin l'Empereur d'Ethiopie ou l'Organisation de l'Unité africaine pour organiser des pourparlers de paix ou réaliser un règlement pacifique. En outre le Canada a fait valoir à plusieurs reprises auprès du gouvernement du Nigéria les avantages d'un règlement négocié et il s'est publiquement opposé à l'expédition d'armes aux deux belligérants. Chaque fois qu'il en a eu l'occasion, il a fait de fortes instances auprès des pays qui ne craignent pas, eux, de fournir des armements.

Secours

Les innocents au Nigéria ne connaîtront de fin à leurs souffrances que lorsque cessera le conflit mais ces misères peuvent toutefois être allégées par la fourniture de soins